Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **59 (1930)**

Heft 15

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE SCOLAIRE

M. le chanoine Bovet. — Dans tout le pays romand, le cœur de la population entière a palpité de joie à la nouvelle que Sa Grandeur Mgr Besson avait nommé M. l'abbé Joseph Bovet chanoine honoraire de sa cathédrale. Cette distinction lui a été accordée à l'occasion de la fête que le Chœur mixte de Saint-Nicolas a préparée pour fêter les noces d'argent de sacerdoce de son directeur. Elle a consisté en l'exécution, le dimanche de la Sainte-Cécile, 23 novembre, de la Messe du Divin Rédempteur, qui est l'œuvre la plus considérable qu'ait produit M. le chanoine Bovet, dans le domaine de la musique religieuse. Dans sa lettre très élogieuse et très affectueuse, Monseigneur a relevé qu'il entendait accorder à M. le chanoine Bovet l'expression de sa sincère et vive satisfaction pour le travail fourni, au cours de vingt-cinq ans, non seulement au service de la musique religieuse et des chœurs d'église, mais aussi en faveur de la chanson populaire et de son renouveau. L'Ecole normale et le personnel enseignant du canton se réjouissent de la haute marque d'estime accordée par l'autorité diocésaine à M. le chanoine Bovet ; ils présentent au nouveau dignitaire leurs plus chaleureuses félicitations et lui souhaitent de pouvoir continuer sa féconde et bienfaisante activité pendant vingt-cinq autres années pour le moins. En octobre 1933, M. le chanoine Bovet pourra célébrer le 25me anniversaire de son entrée à l'Ecole normale et, par conséquent, les noces d'argent de son dévouement au service de l'enseignement populaire et des instituteurs.

Examen du renouvellement. — Un instituteur nous adresse la note que voici, qui n'a pu paraître dans le numéro souhaité :

« Jamais les examens du renouvellement n'ont eu un succès si complet. Nous félicitons, et les candidats pour leur travail consciencieux, et les examinateurs pour leur bienveillance. Nous remercions tout spécialement M. le Directeur de l'Instruction publique d'avoir facilité la tâche des examinés en adoucissant les dures conditions d'autrefois.

Si la loi oblige encore tous les membres brevetés du corps enseignant fribourgeois à subir ces épreuves, du moins peut-on espérer qu'à l'avenir les primes d'âge seront accordées sans parcimonie, puisque l'augmentation de la subvention fédérale permettra de couvrir ces dépenses sans grever le budget de l'Etat. Puissent les deniers de l'Etat trouver toujours un emploi aussi équitable ! Nous souhaitons donc que les résultats de ces années prochaines ne soient jamais inférieurs à ceux de cette année. »

Bulletin. — Le rédacteur du *Bulletin* a le devoir, qu'il remplit avec plaisir, de remercier ceux qui ont bien voulu l'aider dans sa tâche au cours de la présente année scolaire. Il souhaite que l'on continue et prie ses amis et ses anciens élèves de bien vouloir lui faire

part de leurs expériences. Les « leçons pratiques » sont ce que des instituteurs peuvent le plus facilement écrire ; ce sont cependant ce qu'ils envoient le moins. L'année est longue ; le rédacteur souhaiterait la remplir de bons spécimens de leçons ; il les ferait paraître, sinon « dans le prochain numéro », du moins dans un des numéros de l'année, pour la plus grande utilité de ses lecteurs.

On est prié : 1° de n'écrire que sur un côté de la feuille de papier ; 2° de laisser une marge ; 3° de signer ou l'article ou la lettre qui l'accompagne ; 4° d'écrire lisiblement ; 5° d'avoir quelque patience et de laisser au rédacteur le soin de l'insérer quand il jugera à propos.

Enfin, ce qui touche à l'expédition du journal n'est pas de son ressort. On est prié de lire les indications qui se trouvent répétées dans chaque numéro, en tête de la première page.

Qui veut refuser un abonnement doit le faire à la réception du premier numéro de l'année ; c'est un manque d'honnêteté d'accepter huit à dix numéros, puis de renvoyer la carte de remboursement avec un refus de payer.

Qui désire qu'on change son adresse doit donner l'ancienne adresse et la nouvelle.

Qui reçoit, par erreur, deux numéros, doit en renvoyer un.

Ce sont des mesures élémentaires. Mais combien les ignorent, les oublient ou dédaignent d'en tenir compte.

LA VÉLOCITÉ ANIMALE

Une publication scientifique américaine, où s'est documenté l'un de nos confrères parisiens, vient de faire paraître une étude sur la vitesse à laquelle se déplacent les animaux. Parmi les quadrupèdes, c'est la gazelle qui détient le record. En prenant la seconde pour base, on constate, en effet, que ce charmant animal, aux formes légères et gracieuses, parcourt en un soixantième de minute une distance de vingt-sept mètres.

Pendant ce même laps de temps, le cheval de course couvre la distance de vingt-cinq mètres, c'est-à-dire exactement la même qu'accomplit le lévrier russe. Le lévrier anglais, lui, n'arrive qu'à vingt-trois mètres et la girafe à quinze.

En ce qui concerne le renne, sa vitesse atteint quatorze mètres, tandis que celle du loup n'est que de dix mètres. Celle du chien d'arrêt n'est que de huit mètres et celle du chien esquimau de quatre.

Parmi les oiseaux, une sorte d'hirondelle — et il en existe, comme on le sait, de nombreuses sortes — arrive en tête avec cent quarante mètres à la seconde.

L'hirondelle commune, que tous nous connaissons, l'hirondelle « vulgaire », atteint quatre-vingts mètres à la seconde, suivie du faucon avec soixante-quinze mètres et du pigeon voyageur avec cinquante mètres.

L'autruche, en s'aidant de ses ailes, parvient à couvrir trente mètres à la seconde.

En ce qui concerne la gent aquatique, c'est au dauphin que revient la palme avec dix mètres à la seconde. Puis suivent le saumon avec sept mètres et le hareng avec six. Les animaux les plus lents sont ceux appartenant à la classe des parasites, des coquillages et des mollusques.